



**FINASDDEE  
Credit Line**  
**Category II Microfinance Institution**  
**A Leader in Innovative Microfinance Solutions and Services**

## CONDITIONS GENERALES DE COMPTE

### A. TERMES / CHAMP D'APPLICATION

Les informations contenues dans cette page aussi bien que celle contenues dans les instructions et condition additionnelles qui pourront être édictées de temps en temps pas l'IMF, servent de convention de compte entre le client et FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A.. Lorsque ce formulaire est signé, il est réputé avoir été accepté comme liant le client et le bureau de représentation ou l'agence FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. où le compte est ouvert.

Ces conditions s'appliquent à chaque compte ouvert par le biais du formulaire d'ouverture de compte ou par tout autre moyen acceptable.

A la requête de FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A., le client lui fournira tous les documents et autres informations jugés raisonnables en rapport avec son compte ou le service fourni.

### B. VOTRE COMPTE

Le client assume l'entière responsabilité de l'authenticité, de la véracité et de la validité des informations et signature apparaissant sur tous les chèques, ordres d'opérations, facture, notices, reçus et instruments négociables, ou tout autre instrument de paiement déposé sur son compte.

L'IMF décline toute responsabilité quant à la perte de fond causée par toute décision gouvernementale, loi, impôts, taxes, embargo, moratoire, restriction de change ou tout autre événement au-delà de son contrôle.

Votre compte sera débité de tous les frais et charges qui seront fixés par l'IMF périodiquement.

Tous les avis ou lettres vous seront délivrés à l'adresse physique, postale ou électronique que vous avez communiquée, et seront dûment considérés comme délivrés et réceptionnés au moment de la livraison ou sept jours à compter de leur envoi.

L'IMF décline toute responsabilité quant aux fonds remis à son personnel autre que les caissiers dans les locaux de l'agence, étant entendu que cette remise devra être matérialisée par un bordereau de versement. Toute anomalie constatée sur vos relevés de compte doit être portée à l'attention de l'IMF dans les 30 jours suivant la date portée sur ledit relevé, et à défaut de fournir de telles informations, vous dégagez l'IMF de toute obligation émanant de cette omission.

L'IMF pourrait exercer son droit de rétention ou tout autre droit similaire dont elle dispose, y compris la compensation et la consolidation de tout ou partie des soldes de vos différents comptes et le droit de prélever ou transférer toute somme due au crédit d'un ou plusieurs de ces comptes au remboursement de tout autre engagement contacté dans d'autres comptes.

### C. INSTRUCTIONS

FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. pourra se fier à l'autorité conférée à chaque personne désignées (dans la forme acceptable par l'IMF) par le client pour émettre les ordres ou accomplir toute autre tâche relevant de son mandat jusqu'à ce que FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. reçoive un avis par écrit ou par tout autre moyen acceptable de la personne dûment autorisée à condition que FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. ait eu un temps raisonnable pour agir (après lequel elle pourrait tenir compte dudit changement).

Le client et FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. se conformeront à certaines procédures de sécurité convenues mises en place pour vérifier l'origine et l'authenticité des instructions entre les deux parties notamment les demandes de renseignements, les avis et ordres.

FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. se conformera strictement aux procédures pour vérifier les pouvoirs et l'identité de la personne qui envoie une instruction. FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. n'est pas responsables des erreurs ou omissions commises par le client ou la duplication de toute instruction par le client et pourrait exécuter toute instruction par référence au numéro de compte seulement même si l'intitulé du compte est fourni. FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. pourrait exécuter une instruction si elle croit raisonnablement que l'instruction contient des informations suffisantes.

FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. pourrait décider de ne pas exécuter une instruction lorsqu'elle a des raisons légitimes de douter de son contenu, son authenticité, son origine ou sa conformité aux procédures et informera rapidement le client (par téléphone si possible) de sa décision.

Si le client informe FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. qu'il souhaite rappeler, annuler ou modifier une instruction, FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. usera de tous les moyens disponibles pour se conformer de l'instruction.

En cas d'exécution d'une instruction envoyée par des moyens qui nécessitent une intervention manuelle (notamment par téléphone, télex, fax, message électronique ou disque envoyé par porteur) et si FINASDDEE agit dans le respect des procédures, le client sera responsable de toute perte que FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. pourrait subir dans l'exécution de cette instruction.

### D. LES CHEQUES

L'IMF n'a nullement l'obligation d'honorer un chèque tiré sur votre compte à moins qu'il y ait une provision suffisante sur le compte concerné pour couvrir le montant dudit chèque et de tels chèques pourraient par conséquent vous être retournés impayés.

Tout chèque ou ordre signé par vous individuellement ou conjointement pour un compte joint peut être honoré par l'IMF et votre compte pourra ainsi être débité du montant de ce chèque, que le compte concerné soit en ce moment créditeur ou débiteur, ou puisse se trouver débiteur suite au traitement d'une telle opération.

L'IMF se réserve le droit ; à sa discrétion, de vous autoriser à effectuer les retraits sur la base de chèques en cours d'encaissement sans attendre l'avis de sort définitif desdits chèques. Dans le cas où le/les chèques en question seraient retournés impayés, l'IMF se réserve le droit de retenir lesdits chèques et engager les actions qu'elle jugera appropriées pour le recouvrement de la valeur de ces chèques.

L'IMF se réserve le droit, lorsqu'elle juge appropriée de faire confirmer l'émission de chèque tiré sur le compte courant du client et a défaut de confirmation par le client dans un délai raisonnable' ledit chèque sera retourné avec la mention « confirmation de l'émetteur requise ».

Vous devez vous assurer que votre chéquier est conservé dans un endroit sécurisé afin d'empêcher l'accès à toute personne non autorisée et la défaillance a une telle précaution pourrait entraîner des pertes qui seront en conséquence imputées sur votre compte.

Au cas où votre chéquier serait égaré, manquant, ou volé, vous devez immédiatement en aviser l'IMF. L'IMF ne sera tenue responsable d'aucune utilisation frauduleuse de votre chéquier dans le cas où cette perte ne lui serait pas immédiatement notifiée.



## Category II Microfinance Institution

*A Leader in Innovative Microfinance Solutions and Services*

FINASDDE CREDIT LINE SA ne pourra fournir au client des chèques, instruments, de paiements et tout autre document lié à son compte et le client s'engage à mettre tout en œuvre pour éviter les fraude, perte, vols, mauvais usage ou utilisation anormale de ces instruments. Le client s'engage à informer FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. immédiatement et par écrit, de toute perte ou vol de tout chèque ou instrument de paiement et s'engage à retourner à FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. ou détruire tout chèque non utilisé, instrument de paiement et tout autre document lorsque son compte sera clôturé.

### E. LES DECOUVERTS

Les découverts peuvent être octroyés aux clients suite à un accord conclu avec la microfinance. Si vous ne disposez pas d'un tel accord, l'IMF peut toutefois, à sa discrétion, honorer vos chèques même si le compte devient par la suite débiteur. Dans un tel cas, vous acceptez de rembourser le découvert dans un délai de 7 jours et supportez les frais et intérêts supplémentaires appliqués aux emprunts non autorisés pour la période pendant laquelle votre compte est resté débiteur et ce, au taux en vigueur. Si votre compte n'a pas suffisamment de provision pour couvrir le montant de votre retrait, nous nous réservons le droit de vous retourner le chèque impayé.

L'IMF se réserve le droit d'utiliser le solde créditeur de votre compte courant pour couvrir le débit de tout ou partie de vos comptes.

### F. RELEVES ET AVIS

Les avis et relevés peuvent être délivrés au client physiquement, par la poste ou par voie électronique (e-Statement et e-Alert).

Sur votre demande, l'IMF peut vous fournir les relevés électroniques ou messages d'alerte ou tout autre service similaire afin de vous donner des informations sur les transactions intervenues sur votre compte. Le service est fourni dans la mesure de sa disponibilité et l'IMF ne garantit pas qu'il sera conforme à ses attentes spécifiques. Aussi, L'IMF ne garantit pas que ce service sera fourni de façon continue sans aucune interruption ou que les informations données seront toujours précises et à jour au moment où elles seront reçues. L'IMF décline toute responsabilité pour le service fourni par un tiers fournisseur d'accès à internet ou pour les défaillances du service relevant de cas de force majeure ou cas fortuit.

Indépendamment du canal utilisé pour délivrer les relevés et avis, le client s'engage à informer FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. immédiatement par écrit de toute anomalie, inexactitude ou erreur constatée dans un relevé ou un avis et dans tous les cas dans les 30 jours à compter de la date d'envoi du relevé ou avis.

### G. INTERÊTS, COMMISSIONS ET AUTRES FRAIS

Vous serez responsable du règlement de temps à autre des charges d'intérêts au taux fixé par l'IMF pour tout montant apparaissant au débit de votre compte courant ou d'épargne. Votre compte courant ou compte d'épargne pourrait également être débité des frais généraux de l'IMF, intérêts, commissions et c...

Sauf accord contraire expresse, FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. peut modifier à tout moment le taux d'intérêt, commission ou autres frais applicables à tout compte ou service (sous réserve du respect des exigences légales notamment l'information préalable).

### H. FORCE MAJEURE

Ni le client ni FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. ne sera tenu responsable de défaillances dans l'exécution de ses obligations relatives au compte du client s'il résultait qu'une telle exécution aura pour conséquence une violation de la loi, de la réglementation en vigueur ou d'exigences édictées par le gouvernement ou par d'autres autorités auxquelles le client ou FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. est obligé de se conformer ou si cette exécution est empêchée, gênée ou retardée par un cas de force majeur. Dans une telle situation, les obligations seront suspendues aussi longtemps que persiste le cas de force majeure (pour ce qui est de FINASDDEE, aucune autre agence ne sera responsable de cette défaillance).

Le cas de force majeure signifie tout événement dû à une cause au-delà du contrôle raisonnable d'une partie telles que les restrictions sur la conversion et le transfert des fonds ou toutes autres valeurs, réquisition, transfert involontaires, non disponibilité de tout système, sabotage, incendie, inondation, explosion, catastrophes naturels, insurrection civile, grèves ou lock out de tout genre, les émeutes, insurrections, guerres ou décisions gouvernementales.

### I. PARTAGE DES INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT

FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. traitera les informations relatives au client comme confidentielles, toutefois (à moins que le consentement ne soit prohibé par la loi) le client accepte le transfert et la divulgation par FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. de toute information le concernant une agence ou représentation de FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. ainsi qu'aux tiers qui seront choisis par l'un d'entre eux, peu importe leur lieu de résidence, pour une utilisation confidentielle (notamment en relation avec la fourniture de tout service et pour le traitement de données à des fins d'analyse de risques et statistiques).

FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A., ses agences, ses mandataires et les tiers peuvent transférer et divulguer de telles informations lorsqu'elles sont exigées par la loi, le tribunal, les autorités de régulation ou les procédures judiciaires.

### J. CONTRÔLE OU ENREGISTREMENT ELECTRONIQUE

Le client et FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. donnent leurs consentements au contrôle et à l'enregistrement téléphonique et électronique pour des raisons de sécurité et de qualité de service et acceptent que chacun d'eux puisse produire les enregistrements téléphoniques ou électroniques comme preuve dans toute procédure judiciaire en relation avec les présentes conditions, conditions locales ou accords particuliers.

### K. CHANGEMENT DE DIRECTION

Le client doit immédiatement informer l'IMF de tout changement d'adresse d'administrateur, de membre du comité de direction, gérants et membres désignés. Toute modification du changement du/des signataires du compte doit être faite par des personnes autorisées en fonction à la date de la modification et accompagnée d'une résolution à cet effet si nécessaire.

### L. RESILIATION

Chacune des parties à cet accord peut à tout moment (sous réserve du respect des exigences légales telles que le préavis) le résilier par notification écrite à l'autre partie.



## Category II Microfinance Institution

*A Leader in Innovative Microfinance Solutions and Services*

A la clôture d'un compte pour quelque raison que ce soit, la résiliation devient effective après que tous les chèques tirés sur le compte ou les débits en compte aient été réglés ; tous les chèques et les cartes qui vous ont été remis aient été retournés à l'IMF ; et toutes les informations et équipements fournis par FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. aient été retournés à l'IMF.

Si la résiliation émane de l'IMF et votre compte est débiteur, vous devez, en plus de la restitution des différents instruments de paiements et documents, régler tous les montants portés au débit du compte, dans le cas contraire la banque se verra dans l'obligation de prendre toutes les actions légales appropriées pour le recouvrement des sommes dues.

Toute la documentation requise pour l'ouverture du compte devra être complétée dans les trois (3) mois suivant l'ouverture du compte. Dans le cas où les documents ne parviennent pas à l'IMF dans ce délai de trois (3) mois, votre compte sera automatiquement clôturé après une notification écrite de la banque.

### **M. JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes conditions et le cas échéant les conditions locales et accords particuliers sont régis par la loi du pays ou territoire dans lequel le compte est ouvert.

### **N. CLAUSE DE DECHARGE DE RESPONSABILITE**

FINASDDEE CREDIT LINE CAMEROON S.A. décline toute responsabilité quant aux fonds/biens déposés par vous, et qui se révéleraient par la suite provenir de sources ou d'activités jugées illégales.

Vous confirmez que les fonds/biens déposés à l'IMF ne proviennent pas de sources ou d'activités illégales.



# FINASDDEE Credit Line